

DEMANDE D'ATTRIBUTION
D'UN SOUTIEN DE LA MUNICIPALITE Année 2022-2023
Pour les étudiants inscrits en études supérieures

Etape 1:

Quelle que soit votre demande, complétez le document ci-dessous

Etudes onéreuses*

Projets spécifiques*

* Cochez la case correspondante

Numéro d'identifiant CLE :

(En l'absence de ce numéro, votre dossier ne pourra être traité)

Madame* Monsieur* Date de naissance/...../.....

* *Cochez la case correspondante*

Nom :

Prénoms :

Nom de jeune fille (le cas échéant) :
.....

Adresse principale :
.....

Adresse durant l'année universitaire :
.....
.....

Téléphone :

Fixe.....Portable

E-mail :
.....

Etudes antérieures

Intitulé du dernier diplôme obtenu :
.....

Année d'obtention :
.....

Organisme :
.....

Lieu :
.....

Etudes en cours

Organisme :
.....

Cadre réservé au service

N°	Dossier déposer	Traité	Courrier envoyé	Compta

Étape 2 : Compléter l'une des deux demandes ci-dessous « Etudes onéreuses » ou « Projets spécifiques ». Ces aides financières ne sont pas cumulables pour une même année scolaire. Les modalités de calcul et le montant maximal attribué sont définis par délibération du conseil municipal.

ÉTUDES ONEREUSES*

	Dépenses
Frais d'inscription	€
Total:	€

*** Conditions à remplir :**

- Inscription dans un cursus onéreux supérieur à 450 € (la sécurité sociale n'est pas prise en compte)
- Avoir sa résidence principale à Gennevilliers
- Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre 2022

PROJETS SPECIFIQUES*

Objet de la demande

Décrire votre projet en quelques lignes

.....

.....

.....

.....

La préparation de votre diplôme nécessite-t-elle un stage ? oui non

Si oui est-il ? Facultatif Obligatoire

Durée

Nom de la structure d'accueil

Adresse

Téléphone

Budget prévisionnel	Dépenses
Frais d'inscription	€
Frais de scolarité (livres, fournitures...) (1)	€
Transport (avion, train...)	€
Montant du loyer restant à votre charge	€
Total :	€

*** Conditions à remplir :**

(1) Le matériel informatique n'est pas pris en charge

- Stage ou étude en Province ou à l'étranger
- Justificatif des frais engagés supérieur à 450 € (la Sécurité Sociale n'est pas prise en compte)
- Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre 2022

Je reconnais l'exactitude des informations mentionnées.

Gennevilliers le.....

Signature.....

Pièces à fournir

Etudes onéreuses	Projets spécifiques
Relevé d'identité bancaire	Relevé d'identité bancaire
Justificatif de paiement des frais d'inscription	Justificatif de paiement des frais d'inscription
Certificat de scolarité	Certificat de scolarité
	Justificatif des frais engagés

En cas de stage
Une attestation de l'établissement scolaire précisant le caractère obligatoire ou facultatif du projet présenté
Une copie de la convention de stage

Ce dossier est à retourner par mail à : isabelle.geoffre@ville-genevilliers.fr

Si vous n'avez pas d'accès internet, vous pouvez le déposer au Service Accueil Démarches Prestations dans le mail couvert, à proximité de la mairie

Pour tous renseignements : Isabelle Geoffre (01.40.85.64.25)

Tout dossier incomplet sera refusé

Protection des données personnelles

Finalité du traitement. En tant que responsable de traitement, la commune de Genevilliers met en œuvre un traitement de données personnelles vous concernant aux fins de gestion de l'attribution d'un soutien financier pour les étudiants.

Base juridique du traitement. Ces traitements de données à caractère personnel ont pour base juridique l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique.

Destinataires des données. Les données collectées sont communiquées aux personnels habilités de la commune.

Durée de conservation des données. Les données nécessaires à gestion de l'attribution d'un soutien financier pour les étudiants sont conservées 10 ans (pièce justificative comptable).

Vos droits sur les données. Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement ainsi que d'un droit à la limitation du traitement.

Vous disposez également d'un droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime, l'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique.

Vous disposez du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication des données post-mortem vous concernant. En ce qui concerne les directives générales, elles devront être adressées à un tiers qui sera désigné par décret.

Les demandes relatives à l'exercice de vos droits s'effectuent à l'adresse postale suivante : Commune de Genevilliers, à l'attention du délégué à la protection des données, 177, avenue Gabriel-Péri 92230 Genevilliers ou à l'adresse mél suivante :

dpo@ville-genevilliers.fr.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.

Notre Délégué à la protection des données. Le Délégué à la protection des données de la commune de Genevilliers est le cabinet Lexing Alain Bensoussan Avocats dont l'adresse de courrier électronique est : dpo@ville-genevilliers.fr. Vous pouvez le contacter pour de plus amples informations sur notre politique de protection des données.

